



VILLE D'AIRE SUR L'ADOUR

Hôtel de Ville - 40800 AIRE SUR L'ADOUR - Landes -

Tél. : 05.58.71.47.00 - Fax : 05.58.71.84.49

Courriel : mairie@aire-sur-adour.fr - Internet : <http://www.aire-sur-adour.fr>

OBJET : Ouvertures / Fermetures de postes

Délibération n° 2025-007

REPUBLIQUE
FRANCAISE

DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE ORDINAIRE DU
MERCREDI 29 JANVIER
2025

L'AN DEUX MILLE VINGT CINQ, LE MERCREDI VINGT NEUF JANVIER A DIX NEUF HEURES,
Le Conseil Municipal de la Commune d'Aire sur l'Adour, légalement convoqué en date du jeudi
23 janvier 2025, s'est assemblé, en l'Hôtel de Ville - Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de M.
Xavier LAGRAVE, Maire.

PRESENTS : Mmes et MM. Xavier LAGRAVE, Marie ASSIBAT, Claude POMIES, Corinne LAFFITTAU,
Vincent BARRAILH LAFARGUE, Isabelle MÉCHIN, Philippe PELLARINI, Chrystelle BARON, Thierry
BOURREC, Bernard MALHERBE, Nathalie DARRIEUMERLOU, Philippe BOP, JOËLLE RICHARD, André
EVRARD, Danièle CASTAING, Jean-Pierre CAUDY, Jérémy MARTI, Florence GACHIE, Jean-Pierre
TRABESSE, Isabelle MAUMUS.

PROCURATIONS : MME Danielle BARRAUD à M. Claude POMIES, MME EVELYNE PISSOAT à M. XAVIER
LAGRAVE, M. CEDRIC BOUET à MME MARIE ASSIBAT, M. Didier MARTIN à M. Vincent BARRAILH
LAFARGUE, M. Yves Jean CAZABAN à MME FLORENCE GACHIE, Mme Paulette SAINT-GERMAIN à M.
JEREMY MARTI.

EXCUSES : Mme Sonia DUBOSC, Mme Sandrine SATABIN, M. Alexandre MARTIN.

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Marie ASSIBAT.

Conseillers Municipaux en exercice : 29

Conseillers Municipaux présents : 20

Conseillers Municipaux ayant donné procuration : 6

Conseillers Municipaux excusés : 3

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général de la Fonction Publique,

Vu les décrets portant statut particulier du cadre d'emplois des Adjoints techniques territoriaux,

Vu les décrets portant statut particulier du cadre d'emplois des Techniciens territoriaux,

Vu les décrets portant statut particulier du cadre d'emplois des Rédacteurs territoriaux,

Vu l'avis favorable du Comité Social Territorial en date du 28 janvier 2025,

Vu le tableau des effectifs communaux,

Vu le Budget de la commune,

Vu le rapport présenté par M. le Maire,

Considérant que les emplois sont créés et supprimés par délibération du Conseil Municipal dans les conditions déterminées par les textes législatifs et réglementaires en vigueur en la matière,



Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

Article 1 : d'ouvrir les postes suivants au sein des services municipaux :

- 2 postes permanents titulaires à temps complet d'Adjoint technique principal de 1^{ère} classe (avec effet au 1^{er} octobre 2025).
- 1 poste permanent titulaire à temps complet de Technicien territorial (avec effet au 1^{er} mars 2025).
- 1 poste permanent titulaire à temps complet de Rédacteur principal de 2^{ème} classe (avec effet au 1^{er} mars 2025).

Article 2 : de fermer les postes suivants au sein des services municipaux :

- 2 postes permanents titulaires à temps complet d'Adjoint technique principal de 2^{ème} classe (avec effet au 1^{er} octobre 2025).

Article 3 : d'autoriser M. le Maire à prendre toutes les décisions et à signer tous les actes nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération.

Article 4 : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de PAU, sis 50 Cours Lyautey – BP 43 – 64010 PAU CEDEX dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département.

Le tableau des effectifs communaux sera modifié en conséquence.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an que dessus
Ont signé au registre les membres présents
Pour copie conforme

A Aire sur l'Adour, le 30 janvier 2025

Le Maire,

Xavier LAGRAVE



Le Maire certifie que :

- l'acte a été télétransmis électroniquement le :
- l'acte est devenu exécutoire le :
- l'acte a été publié/affiché le :

Identifiant unique : 040-214000010-